

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	22.06.2015			DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Conseil d'Etat	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi portant modification à la loi de santé (LS) (Planification et liste hospitalière)	ad 13.178
<p>Contenu:</p> <p>Article 83a, alinéa 8 (nouveau)</p> <p>⁸<i>La commission santé du (suppression de: Le) Grand Conseil est consultée sur (suppression de: approuve) la planification hospitalière, notamment sur la planification des besoins et sur la liste des conditions à remplir pour figurer sur la liste hospitalière, au sens des alinéas 1 et 2 in fine du présent article.</i></p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER